



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2022-0246
Demande : Modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve
Produit : Adjuvant COMPANERO
Numéro d'homologation : 34211
Principe actif (p.a.) : Ester de phosphate d'alkyle polyoxyalkylé
Numéro de document de l'ARLA : 3466061

But de la demande

La présente demande visait à ajouter des options de mélange en cuve à l'étiquette du produit adjuvant COMPANERO.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise à l'appui de l'homologation de l'adjuvant COMPANERO (contenant 30 % d'agent surfactant à base d'ester de phosphate) pour une utilisation dans un mélange en cuve comme adjuvant avec les herbicides identifiés. La quantité d'agent surfactant basée sur les doses d'application de l'adjuvant COMPANERO ne dépasse pas la quantité homologuée de l'adjuvant figurant sur l'étiquette de chaque produit d'association. Lorsqu'il est utilisé avec les préparations commerciales identifiées, la quantité de résidus de principes actifs mélangés en cuve avec cet adjuvant attendus dans les produits alimentaires devrait demeurer inchangée. Par conséquent, l'exposition alimentaire à ces principes actifs mélangés en cuve ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

L'ajout de mélanges en cuve avec l'herbicide Leopard et Antler 240 EC à la dose d'application actuellement homologuée de 0,5 % à 1,0 % v/v est acceptable d'un point de vue environnemental. Par conséquent, l'utilisation de l'adjuvant COMPANERO ne devrait pas entraîner de risque supplémentaire.

Les risques découlant de l'utilisation de l'adjuvant COMPANERO sont acceptables d'un point de vue environnemental, lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

La mise à disposition d'un adjuvant de recharge permet aux utilisateurs de disposer d'une plus grande flexibilité pour adapter l'utilisation de l'herbicide Leopard et Antler 240 EC en fonction de leurs préférences en matière d'adjuvants et de la disponibilité.

Les données d'essais et les homologations d'herbicides existantes ont démontré que l'adjuvant COMPANERO appliqué à 0,5 % à 1 % v/v est utile lorsqu'il est appliqué en mélange en cuve avec l'herbicide Leopard et Antler 240 EC pour les utilisations indiquées sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour modifier l'étiquette du produit adjuvant COMPANERO afin d'inclure de nouveaux produits d'association.

Références

Numéro de document de l'ARLA Référence

3311419	2021, 1.Companero_Pinoxaden_Barley_PikeLake_SK_2021, DACO: 10.2.3, 10.2.3.3(B), 10.3.2(A) CBI
3311420	2021, 2.Companero_Pinoxaden_Wheat_ElmCreek_MB_2021, DACO: 10.2.3, 10.2.3.3(B), 10.3.2(A)
3311421	2021, 3.Companero_Quizalofop_Soy_Rockwood_ON_2021, DACO: 10.2.3, 10.2.3.3(B), 10.3.2(A)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9